



**AGENCE NATIONALE DE L'AVIATION CIVILE ET DE LA METEOROLOGIE**

----

B.P. 8184 AEROPORT L.S. SENGHOR

Tel: +221 33 865 60 00 – Fax: +221 33 820 04 03

Email : [anacim@anacim.sn](mailto:anacim@anacim.sn)

**ORGANISATION DES EXAMENS DE  
CONNAISSANCES THEORIQUES POUR LA  
DELIVRANCE D'UNE LICENCE OU D'UNE  
QUALIFICATION**

(SN-SEC-PEL-GUID-04)

Première édition

Juillet 2018





Agence Nationale de l'Aviation  
Civile et de la Météorologie

## GUIDE

ORGANISATION DES EXAMENS DE  
CONNAISSANCES THEORIQUES  
POUR LA DELIVRANCE D'UNE  
LICENCE OU D'UNE QUALIFICATION

SN-SEC-PEL-GUID-04-A

Date d'application :  
23/07/2018

Page  
2 sur 6

## VALIDATION


### Acteurs

Rôle	Fonction	Prénoms et Nom	Signature	Date
Rédaction :	Groupe de travail PEL	Aliou DIA		19/07/2018
Vérification:	Directeur de la Sécurité des Vols	Farba DIOUF		20/07/2018
Approbation :	Directeur Général	Magueye Maramba NDAO	 	23/07/2018

### Amendements

Amendement	Origine	Objet	Date d'approbation




 <b>Agence Nationale de l'Aviation Civile et de la Météorologie</b>	<b>GUIDE</b>	<b>SN-SEC-PEL-GUID-04-A</b>	
	<b>ORGANISATION DES EXAMENS DE CONNAISSANCES THEORIQUES POUR LA DELIVRANCE D'UNE LICENCE OU D'UNE QUALIFICATION</b>	Date d'application : 23/07/2018	Page <b>4 sur 6</b>

### TABLE DES MATIERES

<b>1. Objectif.....</b>	<b>5</b>
<b>2. Généralités .....</b>	<b>5</b>
<b>3. Organisation de l'examen.....</b>	<b>5</b>
<b>4.1. Préparation de l'examen .....</b>	<b>5</b>
<b>4.2. Déroulement de l'examen .....</b>	<b>5</b>
<b>4.3. Correction et attestation de réussite.....</b>	<b>6</b>
<b>4.4. Période de validité pour examens théoriques.....</b>	<b>6</b>
<b>4.5. Réexamen après échec .....</b>	<b>6</b>



 <b>Agence Nationale de l'Aviation Civile et de la Météorologie</b>	<b>PROCEDURE</b>	<b>SN-SEC-PEL-PROC-01</b>	
	<b>ORGANISATION DES EXAMENS DE CONNAISSANCES THEORIQUES POUR LA DELIVRANCE D'UNE LICENCE OU D'UNE QUALIFICATION</b>	Date d'application : 16/07/2018	<b>Page 5 sur 6</b>

## 1. Objectif

Ce présent guide décrit le processus d'organisation des examens de connaissances théoriques de pilotes privés par l'Autorité de l'Aviation Civile du Sénégal.

## 2. Généralités

L'ANACIM est chargée d'administrer des tests de connaissances aéronautiques, en préparant des documents, en choisissant l'heure et le lieu et en donnant des instructions claires aux candidats.

A cet effet; l'ANACIM utilisera des fiches de présence des candidats.

## 3. Organisation de l'examen

Les examens de connaissances théoriques de pilote privé sont organisés par l'Agence Nationale de l'Aviation Civile et de la Météorologie (ANACIM) sur demande de l'Organisme en charge de la formation des pilotes privés.

### 4.1. Préparation de l'examen

L'ANACIM en tenant compte du nombre de candidats et en collaboration avec les examinateurs désignés, prépare les documents nécessaires.

### 4.2. Déroulement de l'examen

#### Présentation des candidats à l'examen

Les candidats doivent se présenter munis de leur pièce d'identité et de leur convocation délivrée par l'ANACIM. Le responsable chargé de la surveillance des épreuves vérifie l'identité de chaque candidat et leur présence par rapport à la liste.

Tout candidat qui se présente avec un retard de plus de 15 minutes, après le début des épreuves, est disqualifié.

#### Déroulement de l'épreuve


L'examen est passé en français et en un (01) seul jour. L'épreuve, constituée en plusieurs séries de questions comprenant chacune 60 questions à choix multiples, dure 02 heures. Chacun des candidats reçoit la même série de questions.

Un candidat qui ne possède pas les documents requis ne sera pas autorisé à passer le test. La conformité avec les exigences d'éligibilité est de la responsabilité du candidat.

Si un candidat manifeste un comportement anormal durant l'examen, son test sera interrompu et il sera conduit hors de la salle d'examen en évitant le plus possible de déranger les autres candidats. A cet effet, le candidat sera informé que tout autre examen ne pourra s'effectuer qu'après enquête de l'ANACIM.

Si l'Autorité le juge nécessaire, les épreuves théoriques peuvent être organisées dans un centre qui se trouve à l'extérieur de l'ANACIM.

Tout cas de fraude signalé, impliquant le personnel d'un centre d'examen, peut entraîner la suspension immédiate de tous les privilèges d'examen de ce centre. Les cas de fraude grave avérée entraîneront la fermeture définitive de ce centre d'examen par l'ANACIM. En outre, des poursuites

 <b>Agence Nationale de l'Aviation Civile et de la Météorologie</b>	<b>GUIDE</b>		<b>SN-SEC-PEL-GUID-04-A</b>	
	<b>ORGANISATION DES EXAMENS DE CONNAISSANCES THEORIQUES POUR LA DELIVRANCE D'UNE LICENCE OU D'UNE QUALIFICATION</b>		Date d'application : 23/07/2018	Page <b>6 sur 6</b>

judiciaires pourront être engagées contre le personnel de ce centre d'examen ou du candidat impliqué.

#### **4.3. Correction et attestation de réussite**

La réussite à l'épreuve est reconnue aux candidats ayant obtenu au moins 75 % des points alloués.

L'ANACIM notifie à l'Organisme de formation agréé les résultats de l'examen de connaissances théoriques.

#### **4.4. Période de validité pour examens théoriques.**


Tous les examens théoriques de l'aviation ont une durée de validité de 24 mois :c'est la période durant laquelle le candidat peut passer les épreuves pratiques. Au-delà, il devra reprendre l'examen théorique.





#### **4.5. Réexamen après échec**

En cas d'échec à l'examen, un candidat peut se représenter à un nouveau test après avoir reçu une formation complémentaire effectuée par un instructeur agréé qui devra certifier que le candidat est suffisamment préparé à repasser le test.





 <b>Agence Nationale de l'Aviation Civile et de la Météorologie</b>	<b>GUIDE</b>	<b>SN-SEC-PEL-GUID-04-A</b>	
	<b>ORGANISATION DES EXAMENS DE CONNAISSANCES THEORIQUES POUR LA DELIVRANCE D'UNE LICENCE OU D'UNE QUALIFICATION</b>	Date d'application : 23/07/2018	Page <b>2 sur 6</b>

VALIDATION				
Acteurs				
Rôle	Fonction	Prénoms et Nom	Signature	Date
<b>Rédaction :</b>	Groupe de travail PEL	Aliou DIA		19/07/2018
<b>Vérification:</b>	Directeur de la Sécurité des Vols	Farba DIOUF		20/07/2018
<b>Approbation :</b>	Directeur Général	Magueye Maramba NDAO	 	23/07/2018